

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 Mars 2022 à 19 H 30

Date de convocation : 07 Mars 2022

Présents : MM. BRACCO, Maire. VARCELICE. GONCALVES. REBUT. COINT. ALLIGIER. AULAGNON. CHENARD. CHIOETTO. DEFRANCE. LASSALLE. PERNET. POULET. VALLOUIS.

Excusés : L. GERMAIN a donné procuration à S. COINT

J. PICARD s'excuse et précise qu'elle a fait le nécessaire pour venir- Elle sera absente.

Absents : PEREZ

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme VARCELICE Joëlle

INTRODUCTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire lit un communiqué à propos de notre soutien à l'Ukraine et ses habitants.

Nous avons décidé adjoints et maire de vous faire part d'un Mot de soutien pour l'Ukraine et ses habitants.

Comme vous le savez, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine le 24 février dernier. Ce drame humain qui touche chacun d'entre nous vient plus que jamais remettre en cause la paix.

Nous ne pouvons pas rester insensibles à cette situation tragique qui rappelle malheureusement les conflits ayant touché notre pays lors des deux guerres mondiales. Plus que jamais, la Commune de Villemoirieu soutient l'Ukraine et ses habitants, qui subissent cette guerre ignoble.

Nous avons réfléchi aux moyens de soutenir la population Ukrainienne. Nous n'avons pas les structures logistiques, ni de commerces sur la Commune, c'est pourquoi nous avons pris connaissance des actions menées près de chez nous.

Nous avons contacté Alain Moyne-Bressand, Maire de Crémieu qui a nommé Sébastien Geoffray « correspondant Ukraine pour la ville de Crémieu », ce dernier ayant déjà des échanges réguliers avec des citoyens Ukrainiens.

Nous étions présents et solidaires avec l'équipe municipale crémolane lors du rassemblement du dimanche 6 mars dernier, avec de nombreux élus des communes environnantes.

A notre niveau, nous avons partagé les informations de Crémieu (collecte Carrefour Market) ainsi que les procédures de demande d'hébergement transmises par l'Etat sur notre page Facebook.

Nous sommes en contact avec Sébastien Geoffray pour continuer à nous associer aux futures actions, que nous ne manquerons pas de communiquer.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2022

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le procès-verbal de la séance tenue le 14 Janvier 2022.

Sans observation de la part des conseillers municipaux, le procès-verbal du 14 Janvier 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Après que M. le Maire ait rappelé les points qui seront abordés en séance, et sans observation de la part des conseillers municipaux, l'ordre du jour du 11 Mars 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ~
BUDGET 2021 COMMUNE**

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats budgétaires de l'exercice 2021 du compte de gestion dressé par le Trésorier, et du compte administratif. Les deux documents sont concordants.

Fonctionnement

Dépenses : 1 086 280.71€ - Recettes : 1 162 377.48 €
Excédent : 76 096.77 €

Pour mémoire report résultat clôture 2020 = + 680 092.59€.

En 2021,

- 204 006.20€ ont été affectés à l'investissement,
- La commune enregistre un résultat de l'exercice de 76 096.77 €

Soit un excédent de 516 183.16 € à reporter en 2022

Investissement

Dépenses : 551 807.52 € - Recettes : 1 036 883.70 €

Excédent : 485 076.18 €

Pour mémoire report résultat clôture 2020= - 240 006.20 € à cumuler au résultat excédentaire de l'exercice 2021

Soit un excédent de 245 069.98 € à reporter en 2022.

Monsieur le Maire étant sorti et ne prenant pas part au vote, la Présidence est attribuée à Mme VARCELICE, Première adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal
- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF -
BUDGET 2021 CCAS

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats budgétaires de l'exercice 2021 du compte de gestion dressé par le Trésorier, puis du compte administratif. Les deux documents sont concordants.

Fonctionnement :

Dépenses : 11 735.26 € Recettes : 12 995.69 €

Excédent : 1 260.43 €

Pour mémoire report résultat clôture 2020 = + 6 113.53 € auquel il faut ajouter le résultat excédentaire de l'exercice 2021,

Soit un excédent de 7 373.96€ à reporter en 2022.

Pas de section d'investissement.

Monsieur le Maire étant sorti et ne prenant pas part au vote, la Présidence est attribuée à Mme VARCELICE, Première adjointe,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal
- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021 - COMMUNE

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_07

Le résultat à la clôture du compte de gestion 2021 fait apparaître un *excédent de 516 183.16 €* en section de fonctionnement du budget communal qui se compose comme suit,

- 680 092.59 € équivalent au résultat de l'exercice 2020
- -240 006.20 € affectés à l'investissement en 2021
- + 76 096.77€ de résultat de l'exercice 2021.

Ce résultat est reporté au chapitre 002 en recette de fonctionnement sur le budget primitif 2022.

Le résultat de clôture du compte de gestion 2021 de la section d'investissement est excédentaire de **245 069.98 €**,

Cet excédent se compose du résultat exercice 2020 = -240 006.20 € et du résultat excédentaire 2021 = 485 076.18 €.

Ce résultat est à reporter au chapitre 001 en recette d'investissement sur budget 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** cette proposition.

TARIFS CANTINE – GARDERIE A compter du 1^{er} septembre 2022

Rapporteur : E. GONCALVES

Délibération N° 2022_08

Le bilan de la cantine scolaire sur l'exercice 2021 s'établit comme suit :

- Le nombre de repas servis est de 14 379 pour 136 jours de cantine, soit une moyenne de 105 repas par jour
- Le coût du prestataire s'élève à 81 661.18€, soit un coût de revient de 5.68 € pour les denrées alimentaires.
- Les autres charges (personnel, électricité, gaz, maintenance hygiène entretien des locaux) s'élèvent à 35 702.20 €, soit un coût de revient de 2.49 € par repas. Le coût total du service en dépense est donc de 117 363.38 € soit 8.16 € par repas.

Les consommations facturées aux familles ont produit en recette la somme de 65 998.41 €. Le reste à charge pour la Commune est donc de 51 364.97€.

Pour la garderie, le montant des charges s'élève à 21 995.93€ (personnel et locaux). La participation des parents a produit la somme de 15 609.88€. En 2021, le reste à charge pour la Commune est donc de 6 386.05 €.

Au regard de ce bilan, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs actuels en proportion de la variation des prix à la consommation indice INSEE, soit 1.65 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE d'adopter les tarifs suivants :**

Repas régulier (élève)	4.70€	(Au lieu de 4.63€) soit 1.49% d'augmentation
Repas occasionnel (élève) + non inscrit	6€	(Au lieu de 5.93€) soit 1.17% d'augmentation
Repas adulte	7.70€	(Au lieu de 7.57€) soit 1.69% d'augmentation
Demi-heure de garderie	1.65€	(Au lieu de 1.62€) soit 1.80% d'augmentation
Tarif dépassement garderie (par demi/heure)	3.30€	(Au lieu de 3€) soit 9.09% d'augmentation

Et de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} Septembre 2022.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_09

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuellement en vigueur pour la location de la salle polyvalente, et demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs 2022, sachant que chaque location donne lieu à l'intervention payante d'une entreprise pour le nettoyage postérieur à l'utilisation des locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour 2022 :

- **450 €** pour les particuliers résidant à VILLEMOIRIEU
- **130 €** pour prorogation du dimanche en période hors scolaire
- **220 €** pour les réceptions et vin d'honneur

TARIFS CONCESSION CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_10

Le coût des concessions de terrain dans le cimetière communal est révisable chaque année selon une formule faisant intervenir l'indice des prix à la consommation des ménages, série hors tabac. L'augmentation de cet indice est de 1.65 % sur un an.

Par conséquent les tarifs actuellement en vigueur seront revalorisés, comme suit pour 2022 :

CIMETIÈRE

Concession 30 ans

Emplacement de 2,50 m ² :	151.55 €
Emplacement de 5,00 m ² :	303.59 €

Renouvellement (uniquement) concession 50 ans

Emplacement de 2,50 m ² :	259.51 €
Emplacement de 5,00 m ² :	514.89 €

Pour les emplacements de dimensions autres que celles-ci, le tarif sera calculé au prorata du métrage

COLUMBARIUM

Concession 15 ans

Terrain :	74.92 €
Alvéole :	1 343.03 €
TOTAL :	1 417.95 €

Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 11/03/2022

Renouvellement concession 15 ans :	74.92 €
Renouvellement alvéole 15 ans :	1 191.57 €
TOTAL :	1 266.49 €

Concession 30 ans

Terrain :	157.99 €
Alvéole :	2 512.25 €
TOTAL :	2 670.24 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** ces nouveaux tarifs.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS ANNÉE 2022

Rapporteurs : J. BRACCO

Délibération N° 2022_11

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à dresser la liste des subventions qu'il souhaite attribuer aux divers organismes et associations de son choix, pour leur bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ARRÊTE** la liste des bénéficiaires comme suit, pour 2022 :

C.C.A.S. de VILLEMOIRIEU :	7 500€
Foyer Socio -Educatif du Collège Lamartine- CREMIEU :	420€
Foyer Socio -Educatif Lycée La Pléiade - PT DE CHERUY :	170€
L.E.A.P. Paul Claudel VILLEMOIRIEU :	150€
Collège Jean-Paul II :	200€
EFMA de Bourgoin-Jallieu (2 élèves de la commune) :	100€
CFA BTP de l'Ain (1 élève) :	50€
MFR de Vif (1 élève) :	50€
Service psycho scolaire :	85€
ACCA La Bécasse :	750€
Prévention routière :	50€
Créons du lien :	450€
TOTAL :	9 975€

TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_12

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Commune de VILLEMORIEU – PV du 11/03/2022

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale et progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La DDFIP précise cette année qu'il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation puisqu'il reste figé à son niveau 2019 (**7.98%**).

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Dans un contexte de diminution de ses dotations, M. le Maire précise que la fiscalité locale et les prestations de services sont les seuls leviers de la commune pour augmenter ses ressources. Il précise encore que les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties n'ont que très rarement été augmentés.

Le taux de ces taxes devant être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15.9%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- FIXE les taux de fiscalité locale comme suit,

Taxe foncière sur les propriétés bâties (18.50% + 15.9%)	34.40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57 %

BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_13

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2022 et apporte des précisions sur les différents chapitres et articles.

Conformément à l'article L.2312-2 du CGCT, le vote se fait par chapitre.

COMMUNE

- Fonctionnement

Dépenses :	1 655 873.16 €
Recettes :	1 655 873.16 €

- Investissement

Dépenses :	1 125 081.19 €
Recettes :	1 125 081.19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2022 tel que proposé ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2022 C.C.A.S.

Rapporteur : J. VARCELICE

Délibération N° 2022_14

Joëlle VARCELICE présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2022 et apporte des précisions sur les différentes dépenses.

C.C.A.S

- *Fonctionnement*

Dépenses : 19 873.96 €
Recettes : 19 873.96 €

- *Pas d'investissement*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2022 du C.C.A.S. tel que proposé ci-dessus.

E.N.S. DU MARAIS DE LA BESSEYE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIONS
2022

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_15

Suite au Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) 2021-2031 de l'E.N.S. du Marais de la Besseye approuvé en 2021, il convient de détailler les actions qui seront réalisées en 2022 afin de demander la subvention correspondante au Département de l'Isère.

Actions d'Investissement

Réaliser l'inventaire des coléoptères aquatiques	2 500€
Réaliser une étude pédologique	5 000€
Conduire un inventaire du patrimoine archéologique	5 000€
Créer un point d'abreuvement du bétail dans le marais à l'ouest de l'étang	1 200€
Créer 2 nouvelles mares	3 000€
Travaux de comblement des fossés dans les boisements humides	1 500€
Améliorer la signalétique ENS (pose de panneaux et balises)	1 200€
Installer un panneau pédagogique à destination des pêcheurs	1 000€
Soit un total en Investissement de	20 400€

Actions de Fonctionnement

Limiter la population de ragondin par tir et piégeage	500€
Limiter la Renouée du Japon	1 000€
Entretien des chemins et des sentiers	2 000€
Réaliser des animations auprès du grand public et des publics empêchés	250€
Assurer la surveillance du site	500€
Suivre l'évolution de la pression de pâturage (protocole RHOME0)	3 000€
Suivre l'avifaune (PA et STOC)	1 500€
Suivre l'évolution de la population de Castor	250€
Suivre le Cuivré des marais	1 500€
Soit un total en Fonctionnement de	10 500€

Sachant que ces travaux sont pris en charge à hauteur de 38.85% par la commune de VILLEMORIEU et de 61.15% par la commune de ST ROMAIN DE JALIONAS. Ces actions sont subventionnées à 80 % par le Département.

Sylvie Lassalle demande si c'est le département qui propose les actions ?
Jacques BRACCO répond que oui. Le référent est Benjamin Balme. Le département est compétent sur ces questions, il gère 78 ENS et a l'habitude des actions pédagogiques auprès des différents publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE les actions présentées** qui seront réalisées en 2022 pour la préservation de l'E.N.S. du Marais de la Besseye,
- **DÉCIDE de solliciter une subvention** auprès du Département pour la réalisation des travaux correspondants,
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_16

Monsieur le Maire explique, qu'à la suite de la démission de 2 membres suppléants, il convient de mettre à jour la composition de la Commission intervenant dans le domaine de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est investie d'un pouvoir de décision et est amenée à intervenir dans toutes les procédures de passation de marchés publics. Elle a notamment vocation à examiner les candidatures et les offres des opérateurs économiques, s'assurer de la conformité de ces offres, et déclarer le cas échéant infructueux le marché ou à contrario de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse et procéder à l'attribution du marché.

Commune de VILLEMORIEU – PV du 11/03/2022

Son installation répond à des modalités précises déterminées par l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour ce qui nous concerne, la commission doit être composée :

- Du Maire ou de son représentant, Président de droit
- De trois membres titulaires élus au sein du Conseil Municipal
- De trois membres suppléants

Jacques BRACCO apporte quelques précisions : les travaux de démolition du vestiaire vont être lancés rapidement maintenant que l'entreprise est choisie. Cela permettra d'agrandir le parking du lycée. Le puit présent sous le vestiaire servira pour alimentation en eau de la borne incendie et permettra de ne pas faire de puits supplémentaires sur le réseau.

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires :

- Président : **M. BRACCO Jacques**, Maire
- Membres : **Mme ALLIGIER Marie-Claude**, **M. VALLOUIS Jean-Michel**, **Mme AULAGNON Aurélie**

Suppléants :

- Suppléante du Président : **Mme VARCELICE Joëlle**
- Membres : **M. GONCALVES Edouard**, **M. CHIOETTO Luc**, **M. DEFRANCE Daniel**

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CCAS

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_17

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il est dirigé par un conseil d'administration composé de membres élus au sein du conseil municipal et de membres (extérieurs) nommés par le Maire, en nombre égal.

Le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS.

Ce nombre est au maximum de 16, soit 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il n'est pas imposé de nombre minimum de membres du CCAS.

Compte-tenu de la démission d'un membre, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à quatre le nombre de membres élus, sachant que conformément à l'article 11 du décret 95-562 du 06.05.1995, des membres extérieurs sont nommés ultérieurement par le Maire, en nombre égal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Valide cette proposition et fixe à quatre le nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS.**

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_18

Considérant la démission d'un membre du Conseil municipal, également élu membre du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Considérant que ledit Conseil d'Administration a longtemps fonctionné avec 4 membres élus auxquels s'ajoutent 4 membres désignés ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE DE DIMINUER et RAMENER** à QUATRE le nombre de membres élus au Conseil d'Administration du C.C.A.S
- Restent donc en poste

Mme VARCELICE Joëlle
Mme AULAGNON Aurélie
Mme LASSALLE Sylvie
Mme PERNET Jacqueline

Il y a obligation d'affichage au public de demande de membres extérieurs, ce qui a été fait. Le délai de retour a été dépassé sans qu'aucune candidature n'ait été déposée. Joëlle VARCELICE proposera une liste de noms que Monsieur Le Maire étudiera et validera.

Aurélie AULAGNON constate qu'il y a essentiellement des femmes dans cette commission, comme si les questions sociales n'étaient qu'affaire de femmes. C'est souvent le cas aussi pour les commissions travaux où l'on retrouve que des hommes.

Stéphane COINT précise que pour VILLEMOIRIEU, les commissions urbanisme et travaux sont mixtes. Aurélie AULAGNON ajoute que les CCAS mixtes proposent plus de projets d'ouverture.

Jacques BRACCO rajoute que les hommes ne se sentent peut-être pas suffisamment à l'aise sur ces questions...

NOMINATION DES DELEGUES A LA CLECT

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_19

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes des Balnes Dauphinoises, du Pays des couleurs de l'Isle Crémieu au 1^{er} Janvier 2017 en la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
Vu la délibération 145-2021 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Considérant que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ELIT les représentants suivants :

- Titulaire : Mr BRACCO Jacques
- Suppléante : Mme VARCELICE Joëlle

Jean-Michel VALLOUIS demande des explications : en quoi consiste les transferts de charge évoqués ? Jacques BRACCO donne l'exemple du transfert de la compétence voirie : il a fallu discuter et décider quelles charges seraient transférées ? Quels calculs mettre en place en fonction de la taille de la Commune, du nombre d'habitants... ce sont toutes les questions inhérentes aux compétences transférées qu'il faut reprendre et valider.

EMPLOIS D'ÉTÉ 2022

Rapporteur : J. BRACCO

Délibération N° 2022_20

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'opération « Emplois d'été » qui concerne l'emploi de jeunes âgés de 16 ans (révolus) à 25 ans, domiciliés sur la commune.

Ceux-ci sont recrutés en qualité d'agents auxiliaires au service technique, et encadrés par le personnel permanent, à raison de 20 h par semaine. Conformément à la réglementation, ils sont rémunérés sur la base du SMIC pour ceux qui ont plus de 18 ans ; 80% du SMIC pour les jeunes de moins de 17 ans et 90% pour les jeunes de 17 à 18 ans.

Il est proposé de recruter quatre jeunes sur une durée de deux semaines chacun, au mois de juillet et d'août. Les postes seront attribués par tirage au sort.

Ainsi **quatre postes** seront ouverts, sur la **période du 18/07/2022 au 12/08/2022**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** cette proposition
- **CHARGE** le Maire d'établir les contrats de travail correspondants.

Joëlle VARCELICE précise que les périodes des emplois d'été seront du 18 au 29 juillet et du 1^{er} au 12 août. Ces périodes sont choisies pour avoir deux semaines complètes et du fait de la présence des agents des services techniques qui vont encadrer les emplois été, elles tiennent compte de leurs congés.
Elle indique que les candidats auront un dossier à remplir et non un simple courrier à envoyer. Il sera disponible en ligne et une communication sera faite à ce sujet, avec précision délai retour.
Jacques BRACCO précise que si nécessaire, un dossier en format papier sera mis à disposition à l'accueil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** cette proposition ;
- **CHARGE** le Maire d'établir les contrats de travail correspondants.

QUESTIONS/OBSERVATIONS DIVERSES

- Jacques BRACCO

Fonctionnement mairie

- Les horaires de la mairie ont changé depuis le 28 février dernier. Elle est désormais ouverte de 13h30 à 17h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Est-ce que c'est gênant pour le public ?

Nous n'avons pas eu de retour à ce sujet, de plus, aujourd'hui beaucoup de démarches sont dématérialisées.

Et une ouverture en semaine jusqu'à 19h ?

Nous avons noté qu'après 17h30 en semaine et les samedis matin, il n'y avait personne, d'où ce choix de nouveaux horaires. Nous referons un point d'ici deux mois.

Ces changements ont été communiqués sur les différents supports : site internet, panneau Pocket, Facebook, ainsi que sur le répondeur de la mairie.

Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 11/03/2022

- Depuis le changement des téléphones en mairie, nous avons des petites choses à affiner telles que les messages concernant les fermetures exceptionnelles par exemple. Nous allons voir avec l'opérateur.

- Fermeture estivale de la mairie la semaine du 15 au 19 août.

Elections présidentielles et législatives

Elles auront lieu pour les présidentielles les dimanches 10 et 24 avril prochains et pour les secondes les dimanches 12 et 19 juin.

Deux bureaux de vote ouverts : salle Bienassis et salle du conseil.

Remplissage des tableaux de permanences des élus.

Nous ferons appel aux habitants volontaires pour les compléter.

- Joëlle VARCELICE

Commission Bien vivre dans notre village

Une chasse aux œufs sera organisée le dimanche 17 Avril matin au Parcours de santé. Un flyer a été rédigé avec les explications et un coupon d'inscription à retourner au plus tard le 22 mars en mairie. En effet, en fonction du nombre d'inscrits, nous verrons si la manifestation est maintenue ou non. Ce document a été distribué ce jour aux élèves de l'école.

Un repérage du terrain se fera le samedi 26 mars à 10h.

Une idée sera soumise à la prochaine réunion de la Commission à propos de la mise en place d'une buvette gérée par la Commission qui permettrait de rembourser en partie les achats prévus. A confirmer.

Ukraine

Joëlle VARCELICE apporte quelques précisions suite au message d'introduction du Conseil lu par Monsieur Le Maire.

Une famille de Villemoirieu a envoyé un mail à la mairie afin de se proposer comme famille d'accueil. Une réponse lui a été faite avec mention de la plateforme d'inscription mise en place par l'Etat.

Nous avons reçu un mail de la CCBD nous informant que les aides financières aux familles accueillantes ne sont pas encore définies.

Jacques BRACCO précise que les accueils des familles vont poser la question de l'accueil à l'école et à la cantine/garderie. Quel coût pour la commune ? Quelle prise en charge ?

Aurélie AULAGNON indique qu'il faut attendre et voir car il y aura sûrement des fonds d'aide solidaire qui seront proposés par les ONG.

Joëlle VARCELICE lit le texte officiel du 10 mars précisant que les réfugiés auront un visa de 90 jours n'ouvrant pas droit au travail. Ils n'auront donc pas de revenus effectivement...

Jacques BRACCO affirme qu'il faut effectivement attendre de voir s'il y aura des demandes.

Ouverture estivale de la bibliothèque

La bibliothèque ouvrira cet été du 18 au 22 juillet et du 22 au 06 août, sur le même principe que l'année dernière.

Demande de commerce ambulant

Une personne fait une demande de commerce ambulant de vente de cookies artisanaux.

Elle souhaiterait s'installer aux sorties du collèges JP2-lycée au four du Marais.

Il lui a été proposé de s'installer sur le parking de la mairie et sur le parking du lycée une fois par semaine chacun. Elle sera présente sur le mois de mai en essai.

Joëlle VARCELICE précise qu'un courrier a également été envoyé à Mr FERRUZ qui s'installait trop tôt à son emplacement (14h au lieu de 18h).

Le lycée avait bien précisé qu'il serait préférable de ne pas avoir de vente de produits tels que des pizzas sur le temps méridien car cela attirerait les élèves sur ce genre de produits alimentaires, ce qui pourrait poser problème sur les questions d'équilibre alimentaire.

Association Créons du lien

La Fête des fours a longtemps été gérée par l'association du FAR. Il y a quelques années, faute de moyens humains, elle a renoncé à s'en occuper.

La municipalité a décidé de reprendre cette fête afin de redonner une dynamique et de recréer du lien entre les associations. Elle avait précisé que ce serait temporaire et que l'objectif de cet évènement soit repris par les associations de la Commune.

En 2021, une version « allégée » (cause COVID) a été proposé. Malgré le contexte, un bénéfice de 2 800€ environ a été réalisé. N'ayant pas régie de recettes pour ce genre de manifestation, c'est le sou des écoles qui a apporté et géré les fonds. Il a été décidé en réunion l'année dernière, que cette somme servirait à l'achat de matériel commun aux associations pour les fours entre autres.

Plusieurs réunions avec les associations ont eu lieu, suite à l'annonce faite par la mairie du souhait de la reprise de la Fête des Fours par un collectif associatif. Une nouvelle association a ainsi vu le jour : Créons du lien.

Nous leur avons transmis les documents créés et utilisés ces dernières années tels que l'échéancier des tâches et missions à faire en amont, les comptes rendus...

Une première réunion a eu lieu ce jeudi 10 mars pour la préparation de la Fête des Fours 2022. Créons du lien compte 4 membres constituant le bureau : un représentant de la pêche, deux représentants des Sou des écoles et un ancien membre du Sou des écoles. Nous avons espéré que toutes les associations s'inscriraient et proposeraient un membre pour le bureau....

L'association cherche du monde pour les aider.

Le budget étant voté, un nouveau pétrin pourra être commandé, l'ancien ne répondant plus aux normes de sécurité. Un pétrin plus petit sera acheté pour la somme de 10 000€, un plus grand coûtant 15 000€ ! Il sera acheté par la mairie afin qu'il puisse être prêté à toutes les associations. Une convention sera mise en place avec état des lieux avant et après le prêt, ainsi qu'une charte d'utilisation. Il en sera fait de même pour le prêt et la mise à disposition des fours communaux.

Commune de VILLEMOIRIEU – PV du 11/03/2022

Une matinée fagots est prévue le 23 avril. Jacques BRACCO rappelle qu'à l'origine, le FAR s'occupait de la fabrication des foyesses et pains, les emmenait dans chaque four où les habitants prenaient le relais pour la cuisson. Les habitants passaient de four en four et partageaient des moments conviviaux ensemble.

Il faudrait donc que tous les fours fonctionnent cette année pour garder cet esprit. Joëlle VARCELICE précise que si l'association a besoin d'aide et d'inventions par les services techniques, toute demande doit être faite en mairie à son attention.

Demande du lycée agricole

Un professeur en section vente du lycée rural a contacté la mairie pour lui faire part d'un projet de mini marché de produits locaux. Il aurait lieu le vendredi 25 mars de 15h à 17h autour de la fontaine, devant l'école.

Jacques BRACCO précise que c'est un examen pour les élèves qui seront présents et seront évalués sur la mise en place du stand, la mise en valeur des produits, la relation vente avec les clients....

Dans ce cadre, il ne peut y avoir de récolte d'argent. Il a donc été prévu que les recettes seront reversées à l'association du sou des écoles.

Une remarque est faite de bien préciser les ingrédients inclus dans les produits vendus pour les questions d'allergies. Cela implique que les élèves doivent bien connaître les produits.

Travail d'enquête PAV

Un groupe d'élèves du lycée rural, dans le cadre de leur formation, a proposé aux habitants de certains quartiers de la commune un questionnaire sur leurs habitudes de recyclage.

Ce travail permettra de définir les lieux pour la mise en place des Points d'Apports Volontaires, 300 foyers ont été contactés et de nombreux documents sont revenus complétés en mairie.

Sylvie LASSALLE demande si l'école a fait passer une information dans les classes ?

Joëlle VARCELICE précise que les informations ont été mises sur le page Facebook de la Commune et sur le site de la Mairie car elle ne concernait qu'une partie des habitants.

Cadeau de naissance pour Aurore

Joëlle VARCELICE informe qu'en tant qu'employeur, les cadeaux sont prévus.

Aurélié AULAGNON se propose de s'occuper d'une quête au nom du conseil Municipal.

- Aurélié AULAGNON **intervention**

Aurélié AULAGNON pose trois points :

- Elle a appris lors de réunions de commissions intercommunales auxquelles elle participe, que le projet France Services prévu sur l'ancien bâtiment de la Communauté de Communes situé à Villemoirieu s'est transformé en espace coworking. Elle demande aux membres présents si quelqu'un peut s'investir dans le comité pour mettre en avant les questions de l'accès par les transports,

Commune de VILLEMORIEU – PV du 11/03/2022

voie verte..., de voir comment favoriser les villemorantins. Elle précise qu'il faut s'investir dans la réalisation de ce projet sinon il sera imposé. Elle indique qu'elle n'a pas le temps du fait de ses participations aux commissions intercommunales.

- Nous n'avons pas de retour des conseils communautaires. Pourrait-on avoir les comptes rendus ?
- Elle est déçue de ne pas avoir eu de réponses du conseil quant au parrainage de candidat aux présidentielles

La séance est levée à 21 H 35